

**ANNULLATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON
INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DEMANDE PC 59663 23 A0002

de Monsieur Jean-François VERLEENE
demeurant 2 rue Marie Curie
59470 wormhout

Dossier déposé le 02 Mars 2023 et complété le 03 Avril 2023

pour construction d'un garage sur mur mitoyen à ma résidence principale en ossature bois + toit en bac acier isolé

sur un terrain sis 2 RUE MARIE CURIE, 59470 Wormhout

SURFACE DE PLANCHER

existante : 97,00 M² créée : 30,00 M² démolie :

LE MAIRE DE Wormhout,

Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu l'autorisation PC 59663 23 A0002 délivrée le 18/04/2023 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 7 juillet 2022 opposable le 19 juillet 2022 ;
Vu la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvée le 27 juin 2023 opposable le 10 juillet 2023 ;
Vu la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvée le 13 février 2024 opposable le 21 février 2024 ;
Vu la demande d'annulation en date du 07/06/2024 ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **annulée**.



Fait à Wormhout
Le Maire, David CALCOEN
Le

12 JUIN 2024

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT